

Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE

Intitulé	T05-EUTF-SAH-TD-05 Appui à la formation et à la sécurité publique au Tchad
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	Tchad – N'Djamena, région du Mayo Kebbi, région du Chari Baguirmi, région du Lac, région du Kanem
Montants concernés	Coût total estimé: 10 000 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 10 000 000 EUR
Modalités de mise en œuvre	Gestion directe Contrat de subvention ONG COGINTA
Code CAD ¹	15210 / 15130
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	1. Avantages des migrations en termes de développement et lutter contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées. 4. Prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes
Indicateur(s) du Plan d'Action de La Valette	A30. Renforcer les capacités de l'administration publique en sécurité et état de droit ainsi qu'en matière de gestion des frontières
Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire	Gouvernance et prévention des conflits
Objectif du Cadre opérationnel du Fonds fiduciaire	Élaborer une approche pour la stabilité, la sécurité et la résilience
Sous-objectif(s) du Cadre opérationnel du Fonds fiduciaire	Améliorer la gestion des frontières, lutter contre les réseaux criminels et de traite transnationaux et les activités liées au terrorisme
Durée de la mise en œuvre	36 mois
Bénéficiaires de l'action	Les populations et les Forces de Sécurité Intérieure (FSI) présentes dans les régions de N'Djamena, du Mayo Kebbi, du Chari Baguirmi, du Lac et du Kanem

¹ <http://www.oecd.org/fr/cad/stats/codes-objetclassificationsectorielle.htm>

1. RESUME DE L'ACTION ET DE SES OBJECTIFS

Au Tchad, la sécurité intérieure (SI) relève de la Police Nationale (PN), de la Gendarmerie Nationale (GN) et de la Garde Nationale et Nomade du Tchad (GNNT). Ces forces de sécurité intérieure (FSI), réparties de façon inégale sur le territoire, assurent leur mission dans des conditions difficiles, caractérisées par des insuffisances en termes de personnel, d'équipements, d'infrastructures et de moyens de fonctionnement.

Cette action s'inscrit dans l'amélioration de la sécurité au quotidien à laquelle elle contribuera par la formation des personnel des FSI et, de façon localisée, en améliorant les conditions de travail des FSI et des autorités administratives, et en facilitant leurs relations avec la population. Cette action aura un impact positif sur les conditions de vie de la population à court terme et restaurera ou renforcera la sécurité, favorisant en cela les déplacements, les échanges ainsi que l'accès à la terre, aux pâturages et aux ressources naturelles dans les zones ciblées.

Le projet sera mis en œuvre à N'Djamena, dans le Mayo Kebbi, le Chari Baguirmi, au Lac et au Kanem, dans les couloirs de transhumance et sur des axes soumis à d'importants flux de personnes et de marchandises.

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Contexte national, le cas échéant

Le Tchad est le 5^{ème} pays d'Afrique par sa superficie. Plus de la moitié de son territoire étant occupé par le désert, sa faible densité démographique générale doit cependant être relativisée. Sa population, estimée à environ 14 millions d'habitants en 2016, est jeune et en forte croissance. Le Tchad est un pays majoritairement rural, et cette croissance démographique est source de conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs, conflits que les aléas climatiques des dernières années tendent encore à exacerber. La population urbaine augmentant plus rapidement que la moyenne nationale, le nombre de jeunes cherchant un emploi augmente lui aussi.

Après plusieurs décennies d'instabilité, le Tchad bénéficie depuis 2010 d'une situation sécuritaire plus apaisée. Il se trouve toutefois au cœur d'un contexte géopolitique fragile et doit faire face à des menaces externes et internes qui affectent sa sécurité. Les menaces les plus sensibles sur la SI sont détaillées dans le Plan National de Sécurité Intérieure (PNSI) adopté par décret présidentiel en février 2014. Elles sont classées en fonction des quatre champs de la SI (sécurité de la nation, sécurité des institutions, sécurité de la société, sécurité du citoyen). La menace terroriste est quant à elle transversale. Elle est particulièrement prégnante en raison des activités d'Al-Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI) en Lybie et au Niger mais surtout en raison des activités de l'Etat Islamique en Afrique de l'Ouest (EIAO) ex Boko Haram au Nigeria, au Cameroun, au Niger et sur le territoire tchadien où des attentats ont eu lieu en 2015 et 2016, à N'Djamena et dans la région du Lac. L'instabilité qui affecte la Libye et en particulier le sud dont certaines des communautés se retrouvent de part et d'autre de la frontière entre les deux pays est

une source supplémentaire de préoccupation de même que les trafics d'armes, de drogue et d'êtres humains qui affectent les pays de l'arc sahélien.

Il convient d'ajouter aux éléments précédents affectant la SI du Tchad la présence de nombreux réfugiés et déplacés internes. Leur nombre total est estimé à environ 500 000 et ils sont répartis essentiellement à l'est, au sud et à l'ouest du pays.

Au Tchad, la sécurité générale des personnes et des biens à l'intérieur du territoire est confiée par la Constitution à trois FSI qui sont la PN, la GN et la GNNT. La PN dépend du Ministère de la Sécurité Publique et de l'Immigration, la GN du Ministère délégué auprès de la Présidence de la République chargé de la Défense Nationale, des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre, et la GNNT est rattachée au Ministère de l'Administration du Territoire. Parmi les autres ministères impliqués directement dans la SI figurent le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, le Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Coopération Internationale en charge du dossier des armes légères et de petit calibre (ALPC), point focal de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) pour la question des frontières entre ses Etats membres et le Ministère de l'Economie et de la Planification au Développement, Ordonnateur National du FED et point focal pour la stratégie Sahel du G5.

Malgré leurs missions de police civile, les FSI restent imprégnées d'une forte culture militaire, plus tournée vers la protection de l'Etat et de la souveraineté que vers celle des populations, avec une gouvernance fortement centralisée. Les FSI font face également à de nombreuses difficultés qui limitent l'efficacité de leur action. Les moyens budgétaires et matériels mis à leur disposition sont insuffisants au regard de la diversification et de l'intensification des menaces. De plus, ces moyens sont soumis à une plus grande tension du fait de la réduction générale du budget de l'Etat et de la hausse des dépenses militaires de sécurité. Au niveau des ressources humaines, les effectifs actuels ne permettent pas une présence sur le terrain conforme à celle prévue par les textes organisant les forces. Selon les PSD, les effectifs actuels sont estimés à 11 000 pour la PN, 8 000 pour la GN et 5 000 pour la GNNT. Des recrutements importants ont été effectués en 2016 et sont annoncés pour 2017. Les FSI sont inégalement réparties, concentrées à N'Djamena, et leurs moyens sont insuffisants, en particulier les structures immobilières, souvent trop exigües et délabrées.

De plus, la formation des personnels, tant dans les contenus de formation que dans les modes d'enseignement, ne correspond plus aujourd'hui aux exigences de fonctionnement d'une force de sécurité moderne qui se veut proche de sa population et en capacité de combattre les nouvelles formes de criminalité. Enfin, les FSI font face à une défiance d'une part importante de la population.

Il ressort de ce qui précède le besoin de travailler au niveau local avec l'ensemble des acteurs de la sécurité publique, étatiques et non-étatiques, et de renforcer les capacités opérationnelles des FSI pour assurer la sécurité publique et la police du quotidien, tout en veillant à davantage impliquer la population, directement ou à travers ses représentants, dans la gestion de la sécurité en améliorant l'accès à l'information sur l'activité des FSI et la mise en place d'outils et de mécanismes de suivi au sein d'organes existants ou à créer.

2.2. Contexte sectoriel

Cette action répond aux priorités du Plan d'Action Régional en faveur du Sahel pour la période 2015-2020, adopté par le Conseil de l'Union européenne le 20 avril 2015, et plus particulièrement aux objectifs de soutien à un développement politique et socioéconomique durable et au renforcement de la sécurité dans la région. Elle s'aligne également sur trois des domaines couverts par le Fonds Fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique (FF) mis en place par l'UE et lancé le 12 novembre 2015 à La Valette, à savoir : la gestion des migrations (en améliorant le contrôle des frontières, des axes et des zones sensibles), la gouvernance, la prévention des conflits et l'état de droit (en renforçant l'offre de sécurité au quotidien et le dialogue avec la population dans des zones sensibles) et enfin le développement économique et l'emploi (les zones sécurisées seront plus propices aux activités économiques).

3. ENSEIGNEMENTS ET COMPLEMENTARITE

3.1. Expérience de l'organisation et enseignements tirés

Le Tchad a mis en œuvre entre *mai 2010 et octobre 2016 le projet d'appui à la réforme des FSI (PAFSI), financé à raison de 4,5 millions EUR par le budget national et 28 millions EUR par le 10^{ème} FED*. L'évaluation finale du PAFSI réalisée fin 2015 a souligné que sa mise en œuvre a souffert de facteurs organisationnels, des capacités d'appropriation du pays caractérisées par une instabilité ministérielle chronique, une forte rotation des cadres et un déficit en ressources humaines (RH) qualifiées et d'un appui insuffisant de l'assistance technique. La présente action en tient compte avec des appuis plus ciblés et plus opérationnels, une place importante faite à la formation dans chacun des volets proposés et une mise en œuvre confiée à un opérateur familier du contexte. La volonté politique, manifestée au plus haut niveau dans le cadre du PAFSI, devra s'exprimer à nouveau dans des domaines tels que l'affectation et la stabilité du personnel, l'attribution de terrains ou la mise à disposition de moyens de fonctionnement, et des engagements spécifiques pourront être pris par les différentes parties prenantes dans des protocoles d'entente.

Cette action bénéficiera également de l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre du projet de renforcement du contrôle des frontières lacustres et fluviales, démarré en février 2016, pour une durée de 18 mois, qui inclut un appui à la Compagnie de Sécurité Nautique (CSN) de la Police Nationale du Tchad, financé par l'Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix (IcSP). Ce projet IcSP a mis en œuvre un certain nombre d'activités, notamment l'identification de 9 sites de construction de postes frontières, l'acquisition de 13 embarcations fluviales en plus des 11 bateaux existants (soit 24 au total), et la délivrance d'une large variété de formations au cours de l'été 2016, telles que des techniques de sauvetage en milieu nautique ou des formations éthiques et déontologiques. Un protocole d'accord (ou tout autre document équivalent) sera conclu avec les autorités tchadiennes pour approvisionner les embarcations avec du carburant et de l'huile de vidange, fournir la

maintenance nécessaire à leur entretien et toute autre ressource nécessaire au bon fonctionnement du projet².

Par ailleurs, l'évaluation de la coopération Tchad-UE pendant la période 2008-2014 a recommandé de renforcer le dialogue sectoriel dans le domaine de la sécurité et d'impliquer d'avantage la société civile (SC) ce qui est également pris en compte dans la définition de la présente action.

Pour ce qui concerne le partenaire identifié pour la mise en œuvre de cette action, l'ONG COGINTA intervient au Tchad dans le domaine de la sécurité depuis longtemps. Notamment, elle a eu à appuyer la création et les activités du CLSPD de Bol dans le cadre du PAFSI (10^{ème} FED) et elle met en œuvre actuellement le projet sous financement de l'IcSP en appui à la compagnie de la sécurité nautique de la PN pour améliorer la surveillance des frontières fluviale et lacustre, de Bongor au Lac Tchad.

3.2. Actions complémentaires

Les financements de l'UE permettent de couvrir un large éventail des besoins du Tchad dans le domaine de la SI. Ils adressent des réformes structurelles et/ou répondent à des besoins conjoncturels selon le champ d'action couvert par l'instrument utilisé et ses caractéristiques, conformément au concept d'approche globale. La présente action s'appuiera sur les acquis du PAFSI qu'elle consolidera en poursuivant certaines activités principalement dans le domaine de la formation, de la surveillance des couloirs de transhumance et de la gouvernance locale de la sécurité. En cela, elle est aussi complémentaire au projet d'appui à l'amélioration de la sécurité intérieure au Tchad (PAASIT), financé sur le PIN 11^{ème} FED, dont le démarrage est prévu pour le deuxième trimestre 2017, et qui se propose d'intervenir sur la gouvernance de la SI, la formation et l'amélioration des relations entre les FSI et la population. Elle initiera des appuis prévus dans le PAASIT plus tôt, de façon plus restreinte et dans d'autres zones. Cette action est également complémentaire à l'appui à la CSN au titre de l'IcSP et qui vise à améliorer la sécurisation des frontières fluviales et lacustres de Bongor au Lac Tchad. L'action va ainsi permettre de compléter le dispositif de sécurisation des frontières fluviales et lacustres en appuyant la brigade nautique de la GN, dont les postes couvriront des parties des fleuves Logone et Chari, et du Lac Tchad, non surveillées par la CSN. Le Fonds fiduciaire (FF) finance depuis avril 2016 un appui au système d'information policière d'Afrique de l'Ouest étendu au Tchad pour l'occasion (WAPIS). Il en sera tenu compte dans la mise en œuvre de la présente action qui pourrait alimenter en informations le système central qui sera installé à N'Djamena. De la même façon, il sera tenu compte d'autres projets financés au titre du Fonds fiduciaires, tels que l'appui à la mise en place de Groupes d'Action Rapide – Surveillance et Intervention au Sahel (GAR-SI) et le projet "Appui à la coopération régionale des pays du G5 Sahel et au Collège Sahélien de Sécurité". Il sera tenu compte aussi du projet d'appui à la réforme de la justice au Tchad sur le PIN 11^{ème}

2 Voir Art 3 du Protocole d'Accord de Collaboration relatif à la mise en œuvre du Projet, protocole signé par la Délégation de l'UE et le Ministère de l'Economie et de la Planification au Développement, N'Djamena le 22 janvier 2016 dans le cadre du projet IcSP "Programme d'appui à la résilience, à la sécurité et à la prévention du terrorisme." Le MSPI assurera la fourniture du carburant et de l'huile, pendant toute la durée de mise en œuvre du projet, pour l'ensemble des matériels roulants achetés par le projet en faveur de la Compagnie de la Sécurité Nautique (13 motos), des embarcations existantes (11) et celles nouvellement acquises (13) "

FED (PRAJUST 2), des projets financés par l'IcSP visant d'une part à répondre aux "risques de contagion au Tchad de la crise en RCA et de propagation de la radicalisation et de l'extrémisme violent au Tchad et au Cameroun", et d'autre part à appuyer la résilience des communautés tchadiennes dans la zone du Lac Tchad et de l'appui à la force multinationale contre l'EIAO financé à travers la Facilité africaine pour la paix.

D'autres appuis à des stades plus ou moins avancés d'identification et de formulation pourront, s'ils se concrétisent, permettre de créer d'autres synergies. Il s'agit des appuis envisagés pour la préservation des écosystèmes fragiles et la lutte contre le braconnage dans le cadre du PIN 11^{ème} FED et des appuis à la gestion des frontières à travers le PIR 11^{ème} FED de l'Afrique Centrale.

Les questions de sécurité liées à la lutte contre le terrorisme et à la gestion des frontières sont également prises en compte par l'Allemagne et la France dans leurs projets en cours et à venir en appui aux FSI ainsi que par les Etats-Unis et le PNUD. L'Union Africaine (UA) à travers le processus de Nouakchott, le G5 Sahel et la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), tous engagés dans la lutte contre l'EIAQ, sont également des acteurs à considérer pour les questions de sécurité liées au contexte régional ayant un impact sur la SI du Tchad.

3.3. Synergie et coordination des acteurs dans la zone d'intervention

Un cadre de coordination des PTF existe sous la présidence de la Banque Africaine de Développement (BAD). Ce cadre comporte un groupe de travail sur la Gouvernance qui s'intéresse, parmi d'autres sujets, à la SI. Un Groupe de Concertation sur le Sahel dont l'UE est le chef de file a été également mis sur pied. Toutefois, il n'existe pas à l'heure actuelle d'outil de coordination des politiques et des actions menées ou à mener dans le domaine de la SI, même si des contacts réguliers existent entre les PTF engagés dans ce domaine qui sont peu nombreux (UE, France, Allemagne, USA, PNUD, UA, CBLT). Néanmoins, l'évolution de la mise en œuvre des activités et l'atteinte des résultats seront partagées régulièrement avec les PTF au sein des cadres et groupes existants.

4. DESCRIPTION DETAILLEE

4.1. Objectifs

L'objectif global de l'action est de contribuer à la sécurité intérieure du Tchad en améliorant l'offre quotidienne de sécurité et les relations entre les forces de sécurité intérieure et la population.

L'objectif spécifique de l'action est de renforcer les capacités des forces de sécurité intérieure à assurer leur mission au quotidien et à dialoguer avec la population.

4.2. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux

L'action consiste à former les personnels et les cadres des FSI, et plus spécifiquement celles présentes sur les zones ciblées, à savoir les régions de N'Djamena, du Mayo Kebbi, du Chari Baguirmi, du Lac et du Kanem.

Les bénéficiaires finaux de l'action sont les populations vivant le long du fleuve et dans la région du Lac, dans les zones traversées par des couloirs de transhumance dans les régions de Kanem, du Chari-Baguirmi et du Mayo-Kebbi, ainsi que les réfugiés et déplacés présents dans ces régions.

4.3. Résultats escomptés et principales activités

R1- Les compétences acquises par les recrues des FSI au cours de leur formation initiale sont adaptées à leur mission

Les objectifs fixés au Ministère de la Sécurité Publique et de l'Immigration portent sur le recrutement et la formation de 5 000 nouveaux policiers en 2016 et 2017. Le 15 mai 2016, un premier concours a été organisé afin de recruter 2 500 élèves gardiens de la paix. Pour assurer la qualité de la formation, des appuis organisationnels, pédagogiques et matériels sont nécessaires. Ces policiers devront à leur sortie être équipés des tenues règlementaires, de moyens individuels de protection et de moyens de contrôle des individus.

La GNNT envisage pour sa part de recruter environ 1 200 gardes qu'elle formerait dans son centre d'instruction à Moussoro. Un appui similaire à celui apporté à la formation des gardiens de la paix est envisagé.

La GN vient de former 3 000 gendarmes et prévoit des recrutements supplémentaires au cours des prochaines années à raison de 3 000 gendarmes par an entre 2015 et 2020 (soit un total de 18 000 agents). Un travail sera effectué avec la GN afin d'examiner les outils et méthodes développés pour la formation des gardiens de la paix et leur prise en compte éventuelle pour l'amélioration de la formation des gendarmes. La formation sera délivrée par les formateurs de la GN, de la PN et de la GNNT. Les structures utilisées pour les formations initiales seront l'école de la police, l'école de la gendarmerie et le centre d'instruction de la GNNT.

R2- Les compétences des cadres des FSI sont renforcées par une formation continue adaptée à leur mission.

Pour la formation continue de leurs personnels, les FSI pourront s'appuyer sur le Centre de Formation Continue des Cadres de la Sécurité Intérieure (CFCCSI) et le Centre Commun d'Entraînement aux Techniques d'Intervention (CCETI) tous deux construits dans le cadre du PAFSI. La GNNT dispose en outre d'un centre de formation des cavaliers et méharistes construit à Djedaa (Batha) par le PAFSI. Les besoins de ces centres sont en termes organisationnels, pédagogiques et matériels. Des formations élaborées avec l'appui du PAFSI comme "la formation au management d'un service de sécurité" et "la formation à la gestion des situations sécuritaires liées à la question agro-pastorale" ou avec d'autres appuis (coopération française, coopération américaine, collège sahélien de sécurité, etc.) pourront trouver ainsi un cadre permettant leur institutionnalisation.

R3- La surveillance de la frontière entre Bongor et le Lac Tchad et la sécurité sur le Lac Tchad sont assurées par la brigade nautique de la Gendarmerie Nationale de

façon complémentaire à la Compagnie de la Sécurité Nautique (CSN) de la Police Nationale

L'appui à la brigade fluviale de la GN vise à rendre opérationnelle cette brigade constituée de 25 gendarmes dont certains ont été formés par la Coopération française en 2015, mais qui ne dispose actuellement pas de bateaux. Aussi, des bateaux avec leur équipement et matériel d'entretien et du matériel de communication seront achetés, des postes seront construits et équipés, des pontons seront aménagés et des formations (secourisme, sauvetage, natation, commandement opérationnel, techniques d'intervention, gestion des frontières, droits de l'Homme, éthique et déontologie, maintenance mécanique) seront dispensées au personnel de la brigade. La mise à disposition du carburant, de l'huile et du budget de fonctionnement de la Brigade Fluviale, seront garantis par l'Etat tchadien à travers un Protocole de coopération entre l'Union européenne et le Gouvernement tchadien. Des complémentarités seront trouvées avec la CSN qui est déployée également entre Bongor et le Lac Tchad sur 9 postes. Un travail de quadrillage des zones de surveillance sera réalisé, afin de mutualiser les capacités des FSI Tchadiennes sur les zones fluviales et lacustres ciblées. Des formations conjointes et un suivi des activités initiées dans le cadre du « Projet de renforcement du contrôle des frontières fluviales et lacustres afin de promouvoir la sécurité des populations et des activités socio-économiques face aux activités criminelles et à la menace terroriste au Tchad » financé par l'Instrument contribuant à la Paix et à la Sécurité seront assurées.

R4- Les brigades territoriales de la Gendarmerie Nationale sont renforcées dans la zone de Bol et sur le pourtour du Lac Tchad

Pour améliorer l'efficacité des brigades territoriales (BT) chargées de la surveillance de zones sensibles à Bol et sur le pourtour du Lac Tchad, il est envisagé l'actualisation des textes réglementaires portant organisation et missions des BT de gendarmerie, l'élaboration des protocoles de fonctionnement pour l'amélioration à court et moyen terme des performances des BT, la réhabilitation (ou construction) de BT, l'acquisition d'équipements opérationnels pour les BT, la sélection et la formation des commandants de BT, la sélection et la formation des personnels d'exécution des BT, l'organisation de sessions d'information sur l'occupation citoyenne de l'espace public pour les populations et la gestion partagée de la sécurité.

R5- La surveillance des couloirs de transhumance est assurée par la GNNT

Pour renforcer les capacités de sécurisation des couloirs de transhumance, traversant les régions de Kanem, le Lac Tchad, le Chari-Baguirmi, le Mayo-Kebbi, par la GNNT, il est envisagé l'actualisation des textes portant organisation et missions des unités nomades de la GNNT, l'élaboration des protocoles de fonctionnement pour l'amélioration à court et moyen terme des performances des unités de la GNNT dans les couloirs de transhumance, la construction et l'équipement de locaux pour les unités nomades de la GNNT dans les couloirs de transhumance, l'acquisition d'équipements opérationnels pour les unités nomades de la GNNT dans les couloirs de transhumance, la sélection et la formation des commandants et des cadres des unités nomades de la GNNT dans les couloirs de transhumance, la sélection et la formation des personnels d'exécution des unités nomades de la GNNT dans les

couloirs de transhumance, l'organisation de sessions d'information pour la sécurité dans les couloirs de transhumance pour la population. Cet appui complète celui réalisé dans le cadre du PAFSI qui a permis de construire et d'équiper 9 postes de la GNNT. Il se fera avec l'implication des principaux ministères concernés par la question agropastorale (agriculture, élevage, hydraulique, environnement). Il s'inscrira dans le cadre plus général des plans de développement qui pourraient exister dans les zones concernées.

R6- Les capacités de la Police Nationale sont renforcées à Bol

A Bol, le commissariat de sécurité publique de la police (CSP) est installé dans des locaux qui n'appartiennent pas au MSPI et qui ne comprennent que deux pièces, ce qui est insuffisant pour héberger les policiers, leur offrir des espaces de travail et leur permettre d'accueillir la population dans des conditions adaptées. Avec le soutien du Gouverneur de Bol et des administrations locales, il est donc envisagé de remédier à cette situation en construisant et en équipant un CSP adapté à l'effectif, à l'activité et aux missions de la PN à Bol. De plus, pour améliorer l'efficacité de la PN à Bol, il est envisagé de construire des postes de police dans les quartiers où le niveau d'insécurité est le plus élevé, d'actualiser les textes réglementaires portant organisation et missions du CSP de Bol, d'élaborer des protocoles de fonctionnement pour l'amélioration à court et moyen termes des performances du CSP, de former les chefs de services, les chefs d'unités et les personnels d'exécution.

R7- La participation du citoyen et de la société civile dans la gestion de la sécurité à Bol est renforcée

Depuis la mi-2014, une action visant à rapprocher les FSI et la population de la ville de Bol est menée dans le cadre du PAFSI avec l'appui de COGINTA et de l'Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad (APLFT). Cette action a permis notamment la création d'un espace de dialogue et de concertation sur les questions sécuritaires, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), réunissant des membres des FSI, de l'administration, des autorités traditionnelles et religieuses et de la société civile. Le CLSPD de Bol a conduit un diagnostic local de sécurité qui comporte un certain nombre de pistes pour l'amélioration de la sécurité dans la ville transcrites dans un plan local de sécurité, telles que lutter contre la vente et la consommation des stupéfiants, améliorer les comportements des FSI au regard des populations et augmenter les patrouilles pédestres dans la ville, protéger les populations de la menace Boko Haram ou lutter contre l'urbanisation non maîtrisée de la ville et les incivilités. L'appui au CLSPD pour la mise en œuvre de ce plan local de sécurité sera prolongé dans le cadre de cette action, car il s'inscrit dans un objectif de gestion partagée de la sécurité.

R8- Les capacités de pilotage et de coordination de l'administration régionale du Lac sont améliorées pour ce qui concerne la sécurité et la réponse aux crises

L'administration territoriale confère à chaque Gouverneur l'autorité sur les FSI présentes sur le territoire de sa région. Il est donc envisagé de renforcer les capacités de l'administration du gouvernement du Lac afin de lui permettre de diriger de façon coordonnée l'action des FSI en cas de crise ou non, de recueillir et de traiter

l'information de sécurité et de rapporter au niveau central. Des appuis en termes de formations, de méthodes, d'outils et d'équipements (bureautique, informatique, communication radio, etc.) seront apportés dans le cadre de cette action.

R9- Le dispositif du DPHR est renforcé dans les zones sensibles

Il est envisagé d'améliorer les capacités du Détachement de Protection des Humanitaires et des Réfugiés (DPHR) à assurer ses missions à l'égard des réfugiés et déplacés et des populations avoisinantes des camps par l'actualisation des textes portant organisation et missions du DPHR, l'élaboration des protocoles de fonctionnement, la sélection et la formation de commandants, chefs d'unités et personnels du rang, l'organisation de tables rondes avec les comités de représentation des réfugiés et déplacés et les associations de la société civile sur les enjeux sécuritaires liés aux déplacements de populations et les responsabilités de chacun.

4.4. Analyse des parties prenantes

Les principales parties prenantes sont les suivantes :

- Le Gouvernement du Tchad, et en particulier les trois ministères de tutelle des FSI, sont des acteurs fondamentaux dans le cadre de cette action. Ils prendront les mesures nécessaires à la stabilité du personnel appuyé par le projet relevant de leur responsabilité. Ils mèneront les démarches nécessaires à l'attribution officielle aux bénéficiaires des terrains sur lesquels des travaux seront réalisés. Ils responsabiliseront des services ou des personnes pour assurer le suivi de l'action et faciliter la prise de décisions.
- Les trois FSI et le gouvernorat de la région du Lac. Le Gouverneur de la région du Lac, les Directeurs Généraux de la PN et de la GN et le Commandant de la GNNT veilleront au bon déroulement de l'action, à la disponibilité de leurs services et à la bonne collaboration avec les personnels de COGINTA.
- Les autorités Tchadiennes déconcentrées des régions de N'Djamena, du Mayo Kebbi, du Chari Baguirmi, du Lac et du Kanem.
- La Délégation de l'Union européenne au Tchad qui assurera le contrôle de la bonne gestion opérationnelle, administrative et financière de cette action.
- L'ONG COGINTA.

4.5. Risques et hypothèses

Risques	Niveau (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Sécuritaire		
La situation sécuritaire se dégrade dans les zones concernées (attaques, enlèvements, etc.)	E	Le contexte politique et sécuritaire est suivi et analysé de près. Les dispositions pour la protection des personnes et des équipements sont mises en œuvre dans les plus brefs délais
Opérationnel		
Rotation et/ou démission importante du personnel national opérationnel	M	La rigueur apportée au recrutement du personnel et la mise à sa disposition de conditions de travail attractives
La collaboration avec les bénéficiaires directs et indirects se détériore	F	La mise en place de cadres d'échanges, de suivi et de pilotage permet d'aborder et de régler les problèmes de façon consensuelle
Résistance des cadres nationaux aux nouvelles orientations et changements	E	La mise en place d'une communication interne régulière vers les cadres et leur implication afin de détailler les progrès réalisés et d'identifier et mettre en œuvre des mesures adéquates de motivation
Insuffisance de l'appropriation des nouvelles pratiques par les personnels de base des FSI	M	La mise en place d'un système de suivi de la mise en œuvre des nouvelles pratiques, la formation, l'application des mesures réglementaires de promotion et de sanction.
Politique et institutionnel		
Bien que la sécurité soit une priorité nationale pour le Gouvernement Tchadien, l'engagement politique décline sur les aspects de sécurité dans la région du Lac Tchad	F	La Délégation et le Gouvernement maintiennent un dialogue permanent sur la question.
Le contexte électoral fragilise la stabilité politique du Tchad	E/M	Le contexte politique et sécuritaire est suivi et analysé de près et les réponses anticipées

Les hypothèses portent sur la mise à disposition par l'Etat aux unités appuyées des moyens de fonctionnement nécessaires, la mise à disposition des terrains pour les constructions et l'affectation du personnel en nombre suffisant ainsi que sa stabilité. Elles seront prises en compte dans les protocoles d'accord qui seront signés entre COGINTA et les ministères de tutelle des FSI.

4.6. Questions transversales

Les droits de l'homme, le genre et l'environnement sont les principales questions transversales qui seront abordées par cette action. Les formations initiales, continues et d'adaptation à l'emploi, comporteront en particulier des modules sur les droits de l'homme, la déontologie et la protection des personnes vulnérables (femmes, enfants, réfugiés, déplacés, migrants).

Les problèmes de droits de l'homme actuellement constatés au Tchad, et dans la région du Sahel en général, ne peuvent être dissociés d'une crise générale de la gouvernance, qui associe la corruption généralisée de la fonction publique, l'insuffisance flagrante des services publics de base pour la population, l'application insuffisante des droits économiques et sociaux, en particulier dans les régions peu peuplées, et les graves problèmes rencontrés pour garantir l'état de droit et assurer un contrôle efficace des frontières.

Sur la question du genre, le besoin de protection spécifique pour les filles et les femmes dans la société tchadienne est aussi important à souligner, beaucoup étant encore victimes de discriminations malgré les lois adoptées. Dans ce cadre, leur accès aux FSI de façon générale et à des services spécialisés doit être développé.

Le PNSI considère l'environnement, au même titre que la démographie et que l'ordre social, comme une vulnérabilité pouvant menacer à court ou moyen terme la sécurité intérieure. A ce titre, plusieurs actions sont proposées dans les plans stratégiques de développement des trois forces et dans le plan stratégique de renforcement de la gouvernance de la sécurité intérieure. La question sera abordée de façon transversale dans les différents volets du projet. Par ailleurs, pour les activités du projet pouvant avoir des impacts sur l'environnement (constructions, sources d'énergie), le recours à des experts sera fait en vue de les atténuer par les mesures idoines.

5. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

5.1. Convention avec l'organisation

Contrat de subvention avec l'ONG COGINTA.

Mode d'octroi direct.

5.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La durée de la mise en œuvre est de 36 mois à partir de la signature du contrat de subvention.

Le délai pour le démarrage opérationnel des actions de terrain sera d'un maximum de 3 mois à partir de la signature du contrat.

5.3. Modules et volets de la mise en œuvre

(a) Justification d'une subvention directe

L'action sera mise en œuvre en gestion centralisée. L'UE signera un contrat de subvention avec l'ONG COGINTA. Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à une procédure d'octroi sans appel à propositions se justifie car le pays se trouve dans l'une des situations de crise citées à l'article 190, paragraphe 2, des règles d'application, conformément à l'article 190 paragraphe 1 alinéa a) des règles d'application. Le recours à l'ONG COGINTA, présente au Tchad, y compris au Lac Tchad, est justifié par le fait que l'organisation jouit d'une compétence technique, d'une expérience jusqu'ici concluante dans la mise en œuvre d'appuis aux forces de sécurité et notamment de police de proximité dans le cadre du PAFSI, financé sous le 10^e FED.

(b) Conditions d'éligibilité

L'Organisation est éligible tant qu'elle ne se trouve pas dans une des situations énoncées dans le paragraphe 2.3.3 du "Guide pratique aux Marchés publics et Subventions dans le cadre des actions extérieures de l'Union Européenne".

(c) Critères de sélection et d'attribution essentiels

Les critères de sélection essentiels sont : la capacité financière, la présence et/ou la capacité de mobilisation sur le terrain du demandeur, une connaissance de la complexité du Tchad et des régions ciblées, une expertise solide, ainsi qu'une capacité de mise en œuvre suffisante, et notamment dans la région du Lac Tchad.

La décision d'attribution finale de la subvention directe est prise sur la base des critères suivants: i) pertinence de l'action et compatibilité avec les objectifs du Fonds fiduciaire d'urgence européen pour l'Afrique, ii) qualité de l'action, iii) impact attendu de l'action et iv) coût-efficacité de l'action.

(d) Taux maximal de cofinancement

Conformément à l'article 192 du règlement (UE, EURATOM) n°996/2012, lorsqu'un financement intégral est indispensable à la réalisation de l'action, le taux maximal de financement possible peut atteindre 100%.

(e) Trimestre indicatif pour la conclusion de la convention de subvention

1^{er} trimestre 2017.

5.4. Budget indicatif

Le contactant établira les montants de ces coûts, à ce stade indicatifs, sur la base d'une identification qui sera transmise ultérieurement.

Volet	Montant EUR
Volet 1	1 400 000
Résultat 1	1 000 000
Résultat 2	400 000

Volet 2	5 650 000
Résultat 3	3 850 000
Résultat 4	1 000 000
Résultat 5	800 000
Volet 3	1 500 000
Résultat 6	1 000 000
Résultat 7	300 000
Résultat 8	200 000
Volet 4	500 000
Résultat 9	500 000
Communication et visibilité	150 000
Evaluation et audit	150 000
Sous total actions éligibles	9 350 000
Frais de gestion / coordination ³	650 000
Total de l'action	10 000 000

5.5. Structure organisationnelle et gouvernance de l'action

Un Comité de Pilotage (CP) du projet sera mis en place. Il sera co-présidé par le Ministre de l'Economie et de la Planification du Développement (ou son représentant) et la Délégation de l'Union européenne au Tchad. Il réunira au moins une fois par an les principales parties prenantes du projet, y compris les représentants de la société civile et des bénéficiaires finaux du programme. Il aura pour mission d'assurer le pilotage du programme et de proposer, le cas échéant, des réorientations nécessaires au cours de la mise en œuvre.

Un Comité de Suivi Opérationnel (CSO), dont le rôle est de suivre les activités mises en œuvre, de superviser l'avancement du projet et d'émettre des recommandations au Comité de Pilotage, sera aussi mis en place et se réunira sur une base trimestrielle en session ordinaire. Il sera présidé conjointement par un représentant du ministère et de la Délégation de l'UE au niveau technique.

La composition et les modalités de fonctionnement du CP, ainsi que du Comité de Suivi Opérationnel (CSO), seront précisées dans un Memorandum of Understanding (MoU) à signer entre la Délégation de l'UE, les autorités nationales et le contractant.

³ Ces coûts indicatifs seront recalculés lors de la phase d'identification de l'action.

5.6. Suivi des résultats

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fera partie intégrante des responsabilités de l'ONG COGINTA et des ministères de tutelle des forces appuyées. À cette fin, l'organisation doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action. Les ministères de tutelle établiront aussi avec l'appui de COGINTA un système de suivi technique et financier permanent pour l'action et veilleront à l'élaboration par COGINTA des rapports d'avancement et du rapport final. Chaque rapport devra être adressé à la DUE au Tchad pour rendre compte de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place ou proposés, ainsi que des résultats obtenus. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

5.7. Évaluation et audit

La Commission pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action). Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. Si nécessaire, l'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. L'organisation et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

5.8. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 6.4 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission européenne, le pays partenaire et le contractant. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans le contrat.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis par le contractant sur la base du manuel de

communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne, ainsi que sur la base de toute autre instruction de la part de la Commission européenne.

Sans préjudices des provisions des contrats de mise en œuvre, la Commission européenne se réserve le droit de publier les résultats, les indicateurs et leurs cibles du projet.

Annexe 1. Domaines thématiques du Fonds fiduciaire

Domaine thématique 1: Développement économique et emploi	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Appui à l'entrepreneuriat, aux MPE/PME et au secteur informel, notamment en faveur des jeunes et des femmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Appui au développement des zones de croissance économique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Production, productivité, valorisation et commercialisation des produits Agricoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de proximité (désenclavement, maîtrise de l'eau Agricole etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion durable des ressources naturelles et Adaptation aux changements climatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, cadre de vie et accès aux services de base (santé, éducation etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 3: Gestion de la migration	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Prévention de la migration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droit d'asile, migration légale et mobilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Synergies entre migration et développement (soutien aux initiatives des diasporas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide au retour et à la réintégration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des frontières	<input type="checkbox"/>	X
Domaine thématique 4: Gouvernance et prévention des conflits	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Renforcement de l'état de droit	<input type="checkbox"/>	X
Prévention des conflits et de la radicalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités en soutien à la sécurité	X	<input type="checkbox"/>

Annexe 2. Matrice indicative du cadre logique

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence (si disponible) ⁴	Cibles (si disponible)
Objectif global	Objectif global: L'objectif global de l'action est de contribuer à la sécurité intérieure du Tchad en améliorant l'offre quotidienne de sécurité et les relations entre les forces de sécurité intérieure et la population.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Reprise/augmentation des activités socio-économiques dans les zones frontières. 2. Diminution du nombre d'incidents/de conflits dans les couloirs de transhumance. 3. Diminution de la criminalité à Bol et dans la région du Lac Tchad 4. Amélioration de la confiance et du sentiment de sécurité par les populations dans les zones d'intervention de l'action. 	N/A	
Objectif spécifique	Objectif spécifique L'objectif spécifique de l'action est de renforcer les capacités des forces de sécurité intérieure à assurer leur mission au quotidien et à dialoguer avec la population.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre et type d'incidents répertoriés par la BF, GN, PN et GNNT dans leurs zones de compétence territoriale respective. 2. Nombre d'interventions et d'interpellations par les FSI dans leurs zones de compétence territoriale respective. 	N/A	

⁴ Les valeurs de référence seront précisées lors de la phase d'identification de l'action

Résultat 1	Les compétences acquises par les recrues des FSI au cours de leur formation initiale sont adaptées à leur mission.	<p>1. Le nombre de recrues des FSI formées et diplômées a augmenté en 2017, 2018 et 2019.</p> <p>2. Le taux de satisfaction des apprenants sur l'organisation et la qualité des formations dispensées augmente en 2017, 2018 et 2019.</p>	Données de référence: 2017	Les recrues des FSI
Résultat 2	Les compétences des cadres des FSI sont renforcées par une formation continue adaptée à leur mission.	<p>1. Le nombre des formations délivrées et le nombre de cadres des FSI formés et diplômés a augmenté en 2017, 2018 et 2019.</p> <p>2. Le taux de satisfaction des apprenants sur l'organisation et la qualité des formations dispensées augmente en 2017, 2018 et 2019.</p>	Données de référence: 2017	Les cadres des FSI

<p>Résultat 3</p>	<p>La surveillance de la frontière entre Bongor et le Lac Tchad et la sécurité sur le Lac Tchad sont assurées par la brigade nautique de la Gendarmerie Nationale de façon complémentaire à la Compagnie de la Sécurité Nautique de la Police Nationale.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de postes de la BF fonctionnels. 2. Nombre d'agents de la BF formés par corps de métier. 3. Taux de satisfaction à l'égard des formations dispensées. 4. Nombre et type de mesures disciplinaires prises à l'encontre des officiers/sous-officiers de la BF. 5. Niveau d'engagement de l'Etat tchadien dans la prise en charge du carburant et la dotation de véhicules à la CSN. 6. Nombre de contrôles effectués par la brigade nautique de la GN au long de la frontières entre Bongor et le Lac Tchad. 7. La perception des populations riveraines sur le sentiment d'insécurité, la confiance envers les FSI et la performance des FSI s'améliore dans les zones d'intervention du projet. 	<p>Données de référence: 2017</p>	<p>La brigade nautique de la Gendarmerie et les populations des frontières fluviales et lacustres.</p>
<p>Résultat 4</p>	<p>Les brigades territoriales de la Gendarmerie Nationale dans les zones sensibles sont renforcées.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Augmentation du nombre de postes de GN construits ou rénovés, et équipés, sur les zones ciblées le long du Chari-Logone et sur le pourtour du Lac Tchad. 2. La perception de la population sur le sentiment d'insécurité, la confiance envers les FSI et la performance des FSI s'améliore dans les zones d'intervention du projet. 3. Nombre de contrôles/activités opérationnelles effectuée(s) par la GN. 	<p>Données de référence: 2017</p>	<p>Les brigades territoriales de la GN et les populations des zones du long du Chari-Logone et du pourtour du Lac Tchad.</p>

Résultat 5	La surveillance des couloirs de transhumance est assurée par la GNNT	<ol style="list-style-type: none"> 1. Disponibilité des nouveaux textes portant organisation et missions des unités nomades de la GNNT. 2. Nombre de locaux construits et équipés au profit de la GNNT. 3. Nombre de cadres et de personnels d'exécution ayant bénéficié d'une formation (par type). 4. Nombre de sessions d'information organisées au profit de la population dans les couloirs de transhumance ciblés par l'Action. 5. Augmentation du nombre de contrôles par la GNNT dans les couloirs de transhumance ciblés. 	Données de référence: 2017	La GNNT et les populations vivant le long des couloirs de transhumance ciblés.
Résultat 6	Les capacités de la Police Nationale sont renforcées à Bol	<ol style="list-style-type: none"> 1. Augmentation du nombre de postes de police de quartier équipés et occupés par du personnel formé 2. La perception de la population de Bol sur le sentiment d'insécurité, la confiance envers les FSI et la performance des FSI s'améliore dans les zones d'intervention du projet. 	Données de référence: 2017	La PN de Bol et la population de la ville de Bol
Résultat 7	La participation du citoyen et de la société civile dans la gestion de la sécurité à Bol est renforcée	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de réunions ou rencontres organisées par le CLSPD de Bol entre les FSI et les groupes de représentants de la société civile. 2. La perception de la population sur le 	Données de référence: 2017	La population de la ville de Bol

		<p>sentiment d'insécurité, la confiance envers les FSI et la performance des FSI s'améliore dans les zones d'intervention du projet.</p> <p>3. Nombre de projets/d'initiatives en matière de prévention de la délinquance et de la criminalité initiés par le CLSPD de Bol</p>		
Résultat 8	Les capacités de pilotage et de coordination de l'administration régionale du Lac sont améliorées pour ce qui concerne la sécurité et la réponse aux crises	<p>1. Nombre de formations dispensées au personnel de l'administration régionale du Lac.</p> <p>2. Nombre de réunions de pilotage et de coordination en matière de sécurité et de réponse aux crises initiées par l'administration régionale du Lac.</p>	Données de référence: 2017	Les autorités locales et la population de la région du Lac Tchad
Résultat 9	Le dispositif du DPHR est renforcé dans les zones sensibles	<p>1. Diminution du nombre d'incidents et d'actes criminels dans la zone d'opération du DPHR dans la région du Lac Tchad.</p> <p>2. Disponibilité des textes portant organisation et missions du DPHR, et des protocoles de fonctionnement, désélection et de formation des commandants, chefs d'unités et personnels du rang du DPHR.</p> <p>3. Nombre de concertations entre le DPHR et les représentants des populations déplacées/réfugiées dans la région du Lac Tchad.</p> <p>4. Perception des populations réfugiées/déplacées sur le sentiment d'insécurité, la confiance envers les FSI/DPHR et la performance du DPHR s'améliore dans les zones d'intervention de l'Action.</p>	Données de référence: 2017	Les réfugiés et les déplacés dans la région du Lac Tchad

Lors de la phase de contractualisation, il est proposé d'ajouter d'autres indicateurs de performance (au niveau institutionnel) et d'impact (au niveau des populations) en complément des indicateurs d'activités. Afin de mesurer ces indicateurs, il est proposé de conduire :

- Une enquête de perception ex-ante/ex-post auprès des populations riveraines sur les bords des fleuves Logone et Chari, du Lac Tchad et dans les camps de déplacés/zones de déplacement sur le sentiment d'insécurité, le niveau de confiance envers les FSI et la performance des FSI. Afin de réduire la taille de l'échantillon, et donc le coût, un panel représentatif composé d'hommes et de femmes sera interrogé au démarrage et en fin de projet.
- Une enquête de satisfaction des stagiaires/apprenants sur l'organisation et la qualité des formations dispensées par les écoles et centres de formation des FSI réalisée à la fin de leur scolarisation.

Par ailleurs, une enquête de satisfaction des cadres des FSI sur l'assistance technique dispensée par COGINTA en matière de conseil, formation et appui logistique (amélioration des conditions de travail) sera aussi conduite afin d'informer les activités prévues dans le cadre de cette action et de les réorienter si besoin.

Par ailleurs, afin de compléter la cartographie des effectifs de la CSN dans le cadre du « Projet de renforcement du contrôle des frontières fluviales et lacustres afin de promouvoir la sécurité des populations et des activités socio-économiques face aux activités criminelles et à la menace terroriste au Tchad (ICSP/2015/371-912), COGINTA intégrera également les effectifs et moyens (logistiques/opérationnels) de l'ensemble des FSI entre Bongor et le Lac Tchad pendant la phase de démarrage de cette action. Ceci permettra d'avoir une photographie précise des moyens sécuritaires déployés sur le terrain et de promouvoir ainsi une véritable complémentarité entre les FSI pour assurer une sécurité de zone au profit des populations. Cette cartographie prendra également en compte les couloirs de transhumance, les principaux axes de communication et les « points d'entrée » entre le Tchad et le Cameroun/Nigeria. Cette cartographie nécessitera l'aval et la pleine participation des autorités tchadiennes.